

Renseignements publiés sur les médias sociaux

Les plateformes de médias sociaux comme Facebook, Twitter, YouTube, TikTok, Reddit, LinkedIn et d'autres ont permis aux sociétés et aux particuliers de se mettre facilement en rapport avec les investisseurs et de transmettre des renseignements sur eux-mêmes et sur leurs produits.

Quel que soit le canal au moyen duquel vous trouvez l'information, vous devriez prendre des mesures pour obtenir des détails complets et précis sur une société ou un produit d'investissement avant de décider d'investir. Vous devriez également vous assurer que la personne ou la société qui vend l'investissement est inscrite.

Risques liés à l'utilisation des renseignements publiés sur les médias sociaux :

1. Pas suffisamment de renseignements –

Les publications sur les médias sociaux sont souvent courtes et elles vont droit au but. Dans certains cas, on omet des détails essentiels. Des blogues, des babillards électroniques ou d'autres forums de discussion servent également pour transmettre des renseignements ou des conseils sur l'investissement. Les renseignements qui se trouvent dans ces espaces sont souvent très brefs et ils ne tiennent pas compte de facteurs qui s'appliquent à votre situation particulière et de vos objectifs financiers, comme votre horizon de placement ou votre tolérance au risque.

2. Renseignements trompeurs ou inexacts –

Les entreprises et les particuliers publient des renseignements pour atteindre les clients et pour commercialiser leurs produits. Par conséquent, leurs publications ont souvent un ton très positif et un fort attrait promotionnel. Cependant, ces publications peuvent minimiser ou omettre complètement des renseignements potentiellement négatifs ou des risques liés à la société ou aux produits.

Dans certains cas, des sociétés publient de faux renseignements. Il peut, par exemple, s'agir de renseignements sur leurs finances qui ne correspondent pas aux données officiellement déposées auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Vérifiez les documents d'information obligatoires de la société, avant de décider d'investir.

3. Rapports biaisés et parrainés – Les sociétés et les particuliers utilisent souvent en commun des liens vers des récits, des rapports et d’autres commentaires liés à leurs activités ou à certains produits. Ce contenu peut avoir été écrit ou publié par un tiers ou par un groupe qui n’est pas directement associé à la personne ou à la société qui les publie. On le fait souvent pour promouvoir la société ou un produit, ou accroître sa crédibilité. Cependant, certaines sociétés ou personnes peuvent choisir des liens vers des récits qui sont positifs, promotionnels et plus favorables envers la société ou le produit dont il est question, en laissant de côté ceux qui sont négatifs ou moins favorables.

Les renseignements destinés à vous aider à prendre une décision au sujet d’un produit, d’un service ou d’un investissement doivent être factuels et équilibrés. Assurez-vous de lire tous les petits caractères joints à des récits ou à des rapports sur une société ou un produit pour savoir si la couverture est parrainée. Si tel est le cas, vous devriez remettre en question son biais.

Lorsque vous envisagez un conseil financier, rappelez-vous vos propres objectifs financiers. Demandez un deuxième avis qualifié avant de prendre une décision financière importante.

4. Conseils non qualifiés – Les influenceurs des médias sociaux diffusent de plus en plus de renseignements sur l’argent et sur les placements. Cela peut être fait par des personnes ordinaires ou par des célébrités qui se sont intéressées à un produit ou à un investissement particulier. Ils peuvent même être payés pour promouvoir un investissement. On les appelle souvent des « influenceurs » – des influenceurs financiers. Parfois, les renseignements sont publiés de manière équilibrée et factuelle. Cependant, tout le monde peut agir en tant que finfluenceur sans avoir de qualifications ni de formation dans le secteur financier. La désinformation peut se propager aussi rapidement que les faits.

Apprenez-en davantage sur le site [GerezMieuxVotreArgent.ca](https://www.gerez-mieux-votre-argent.ca)

Commission des valeurs mobilières de l’Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto ON, M5H 3S8
Tél : 1-877-785-1555 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

